



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2009-1502 - PROMESS
dossier lié n° 9500199

Maisons-Alfort, le 14 octobre 2009

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
PROMESS, identique à **PROPLANT**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par **AGRIPHAR SA**, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation **PROMESS**.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence **PROPLANT**, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 9500199, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2009 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour **PROMESS** est bien identique à celle déclarée pour **PROPLANT** ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation **PROMESS**, présentée par **AGRIPHAR SA**, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit **PROPLANT**.

Marc MORTUREUX